



POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017
 CABLE ADDRESS—ADRESSE TELEGRAPHIQUE: UNATIONS NEWYORK

Référence : C.N.702.2011.TREATIES-8 (Notification dépositaire)

PROTOCOLE FACULTATIF SE RAPPORTANT AU PACTE INTERNATIONAL
 RELATIF AUX DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

NEW YORK, 10 DÉCEMBRE 2008

ARGENTINE : RATIFICATION

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

L'action susmentionnée a été effectuée le 24 octobre 2011, avec :

Déclaration (Traduction) (Original : espagnol)

À l'occasion de la ratification du Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, le Gouvernement argentin rappelle que le 3 octobre 1983, la République argentine a rejeté l'élargissement par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, le 20 mai 1976, de l'application du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels aux îles Malvinas, à la Géorgie du Sud et aux îles Sandwich du Sud, et qu'au moment de ratifier cet instrument, le 8 août 1986, elle a réaffirmé ce rejet ainsi que ses droits sur ces archipels.

Le Gouvernement argentin rappelle que les îles Malvinas, les îles de Géorgie du Sud et les îles Sandwich du Sud ainsi que les zones maritimes environnantes font partie intégrante du territoire national de la République argentine et que, celles-ci étant illégitimement occupées par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, elles font l'objet d'un conflit de souveraineté entre les deux pays comme l'ont reconnu l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations internationales.

À cet égard, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté les résolutions 2065 (XX), 3160 (XXVIII), 31/49, 37/9, 38/12, 39/6, 40/21, 41/40, 42/19 et 43/25, dans lesquelles elle reconnaît l'existence d'un conflit de souveraineté, objet du point intitulé « Question des îles Malvinas », et demande instamment aux Gouvernements de la République argentine et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord de reprendre les négociations afin de parvenir dans les meilleurs délais à une solution pacifique et définitive du conflit. Pour sa part, le Comité spécial de la décolonisation des Nations Unies s'est maintes fois prononcé dans ce sens, le plus récemment à la faveur de la résolution qu'il a adoptée le 24 juin 2010. De même, l'Assemblée générale de l'Organisation des États américains a adopté, le 8 juin 2010, une nouvelle déclaration sur la question en des termes semblables.

Attention : Les Services des traités des Ministères des affaires étrangères et des organisations internationales concernés. Les notifications dépositaires sont publiées uniquement en format électronique. Les notifications dépositaires sont mises à la disposition des missions permanentes auprès des Nations Unies sur le site Internet de la Collection des traités des Nations Unies à l'adresse <http://treaties.un.org>, sous la rubrique "Notifications dépositaires (CNs)". En outre, les missions permanentes et toute autre personne intéressée peuvent s'abonner pour recevoir les notifications dépositaires par email à travers le "Services automatisés d'abonnement", qui est également disponible à l'adresse <http://treaties.un.org>.

La République argentine ratifie le Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, étant entendu que le système de communication prévu par cet instrument n'est pas applicable au droit des peuples à l'autodétermination dans un contexte de conflit de souveraineté.

Le 27 octobre 2011

A handwritten signature in black ink, appearing to be the initials 'JGW' with a stylized flourish.

Attention : Les Services des traités des Ministères des affaires étrangères et des organisations internationales concernés. Les notifications depositaires sont publiées uniquement en format électronique. Les notifications depositaires sont mises à la disposition des missions permanentes auprès des Nations Unies sur le site Internet de la Collection des traités des Nations Unies à l'adresse <http://treaties.un.org>, sous la rubrique "Notifications depositaires (CNs)". En outre, les missions permanentes et toute autre personne intéressée peuvent s'abonner pour recevoir les notifications depositaires par email à travers le "Services automatisés d'abonnement", qui est également disponible à l'adresse <http://treaties.un.org>.